

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Finances locales – 7-1**  
**Décisions budgétaires**

Décision modificative n°2-  
Budget Annexe SAAD

**Date de convocation**  
15 décembre 2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : **16**  
Nombre de présents : **9**  
Nombre de votants : **13**

**La Présidente,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**N° 2023-12-49**

**L'an deux mil vingt trois  
le dix-neuf décembre à dix-huit heures**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Sandrine DUDOUE, Vice-Présidente.

**Etaient présents :**

Mme DUDOUE – M. SACHOT – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE –  
Mme CREVON – Mme DESANGLOIS – Mme LAMBERT – Mme POILPRE  
– Mme LOISEAU

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme MEZRAR a donné pouvoir à M SACHOT  
Mme SCOTE a donné pouvoir à Mme BARRIERE  
Mme BREANT a donné pouvoir à Mme SEMIEM  
Mme JAFFRENNOU a donné pouvoir à Mme DUDOUE

**Excusés :**

M. MAUGER  
Mme ESCLASSE F  
M. LE NOE

Mme LOISEAU est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur :** Madame la Vice-Présidente Sandrine DUDOUE

Le budget annexe du Service d'Aide à Domicile 2023 nécessite un ajustement du chapitre 016 (charge à caractère général) notamment pour la prise en charge de la gestion de la maintenance du dispositif téléalarmes.

Aussi, une inscription d'un crédit de + 4 000 € est prévue au chapitre 016

Cette décision modificative s'équilibre en diminuant l'inscription budgétaire du chapitre 012 (charges de personnel) pour un montant de 4 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20231219-2023-12-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023

Il est proposé de réajuster le budget 2023 en fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Total voté 2023	548 650,00 €	548 650,00 €
	+ 4 000,00 € au chapitre 016 – article 61568	
	- 4 000,00 € au chapitre 012 – article 6215	
Nouvelles propositions		
Total après DM1	548 650,00 €	548 650,00 €

### **Vu**

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2311-3, L.2312-4 à L.2313-1 et suivants ;

La nomenclature M14 ;

Le budget 2023 du SAAD voté lors du Conseil d'Administration du 30 mars 2023 ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 12

Voix contre 0

Abstention 1 (Mme Desanglois)

**Article unique** : de réajuster le budget 2023 selon le tableau ci-dessus

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20231219-2023-12-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023